

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 33 (2003)
Heft: 10

Rubrik: Enquête

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

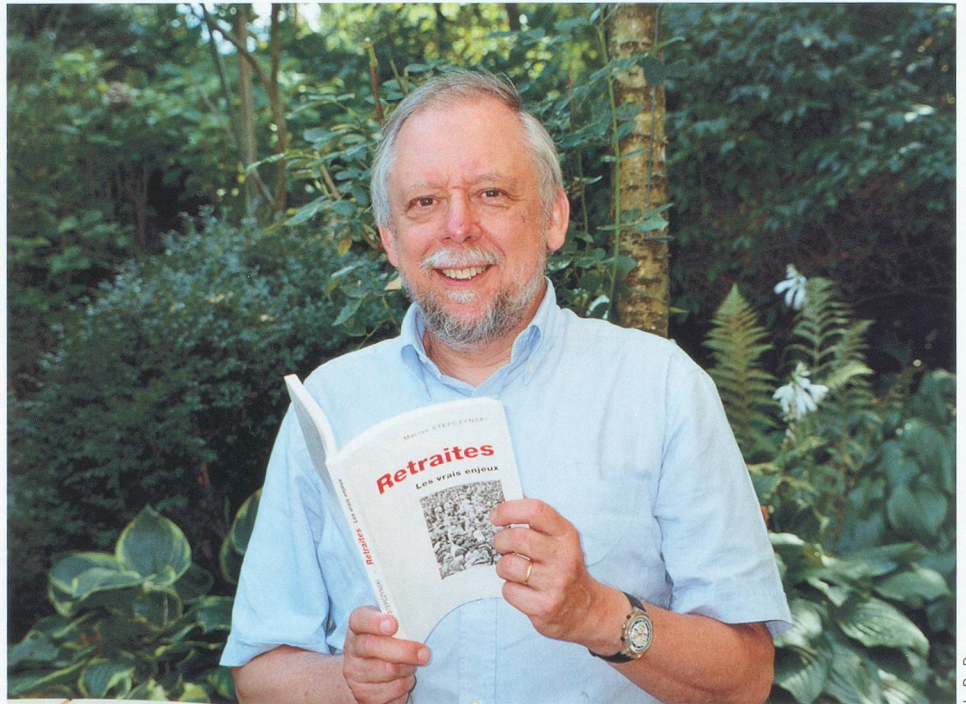
Ces mesures, forcément impopulaires, ne sont pas du goût des futurs retraités. Les acquis sociaux, durement gagnés au fil des ans, sont intouchables. Il faudra cependant trouver les solutions pour assurer à long terme une pension décente aux futurs retraités.

Pouvoir d'achat en baisse

Interpellé depuis longtemps par ce phénomène imparable, Marian Stepczynski, journaliste économique réputé, vient de publier un ouvrage au titre révélateur: *Retraites, les Vrais Enjeux*. Des enjeux économiques, politiques ou humains? «Ces trois thèmes ne sont pas vraiment dissociables, mais le sujet est tellement vaste et il appelle tellement d'expertises dans les différents domaines que je me suis borné à essayer d'en comprendre les implications économiques», explique l'auteur.

Deux aspects principaux font aujourd'hui l'objet d'âpres discussions: l'AVS et le 2^e pilier. «Il n'est pas imaginable que l'on puisse remettre en cause le système de la retraite, mais tout le monde est conscient que l'AVS couvre à peine le minimum vital. D'où la mise en place du 2^e pilier obligatoire en 1985. Entre l'AVS et le 2^e pilier, il n'y pas de grosse différence, économiquement parlant. Tous deux sont ébranlés par le phénomène du vieillissement de la population», note Marian Stepczynski.

De nos jours, l'AVS redistribue environ 29 milliards de francs par an. Pour que les retraités continuent à recevoir cette rente, il va falloir renflouer les caisses d'une manière ou d'une autre, puisque les cotisations ne suffiront plus. Plusieurs solutions se dessinent: augmenter les charges, économiser sur les rentes et allonger l'âge de la retraite. «En ce



Marian Stepczynski: «Il faudrait faire plus d'enfants!»

moment, l'AVS distribue des rentes indexées à l'inflation et en partie en tout cas à l'évolution des salaires réels. On peut très bien imaginer que l'indexation des rentes se fasse moins complètement. Les retraités toucheraient toujours les 2110 francs de rente, mais perdraient leur pouvoir d'achat en cas d'inflation. On peut imaginer, sans renoncer à l'indexation des rentes, ne plus suivre l'évolution des salaires réels. Auquel cas, le pouvoir d'achat serait aussi bloqué.»

Des solutions impopulaires qui, pourtant, ne suffiront pas à résoudre les problèmes futurs. Alors, de quelle manière peut-on combler le trou de l'AVS? «Il existe la possibilité

d'augmenter la cotisation AVS ou le taux de la TVA. Il serait envisageable de bloquer les rentes ou alors, de retarder l'âge de la retraite, compte tenu du vieillissement de la population. Ce qui serait, à tout point de vue la meilleure solution, souligne M. Stepczynski. Les gens vivent mieux et plus longtemps. Ils ont un temps de retraite qui s'approche de la durée du temps de travail...»

Favoriser la natalité

Selon Pascal Couchepin, le passage de la retraite à 67 ans se ferait dans les quinze ans à venir. Cette solution est-elle inéluctable? «On est au début d'une période difficile qui va effectivement durer entre 15 et 20 ans, relève Marian Stepczynski. La situation va ensuite se stabiliser autour des années 2025.» Aujourd'hui, les préretraités sont fatigués. Peut-on logiquement envisager un allongement de l'âge de la retraite? «Cela paraît indécent de dire aux gens fatigués: vous allez travailler plus longtemps! Surtout dans la situation économique et structurelle actuelle. Il faudra s'habituer aussi qu'avec l'âge, le salaire ne soit plus automatiquement adapté à la hausse. Les gens devraient accepter un salaire inférieur, lié à un temps de travail diminué. C'est parfaitement réalisable, mais ça dépend de l'acceptabilité de la formule. Certains enseignants partagent déjà leur travail. Il serait assez logique que l'on accepte de travailler plus longtemps, afin d'avoir une retraite plus confortable.»

AVS: ce qui va changer

La 11^e révision de l'AVS prévoit: un relèvement échelonné de la TVA de 2,5% d'ici à 2006; l'âge de la retraite à 65 ans pour les deux sexes d'ici 2010; de nouvelles conditions d'octroi de la rente de veuve et de veuf; l'adaptation des rentes à l'évolution des prix et des salaires tous les 3 ans; le relèvement du taux de cotisation des indépendants de 7,8 à 8,1%; l'abattement des cotisations des indépendants dont le revenu est

inférieur à 47 800 francs; la suppression de la franchise pour les personnes poursuivant l'exercice d'une activité lucrative au-delà de l'âge de la retraite et l'élargissement de la retraite à la carte.

Cette 11^e révision de l'AVS est encore au niveau de la consultation. Elle est également sujette à référendum. Le peuple suisse aura donc à se prononcer. Elle pourrait entrer en vigueur au début de 2005 au plus tôt.

Selon les spécialistes, les retraités du futur auront un pouvoir d'achat amoindri. «J'en suis convaincu, affirme Marian Stepczynski, parce que les retraités actuels ont un pouvoir d'achat extraordinaire, depuis une vingtaine d'années. Ils sont les bénéficiaires du phénomène du baby boom. Cette masse de salariés arrivent précisément à la retraite. Hier, ils alimentaient les caisses de l'AVS; demain, ils en retireront les rentes.»

Y a-t-il une recette idéale, qui pourrait résoudre le problème lié au vieillissement de la population? «La vraie solution à long terme passe par l'augmentation du taux de fécondité, estime M Stepczynski. On devrait retrouver un taux de 1,7 ou 1,8 enfant par couple. Mais il faudrait qu'on organise un système de crèches efficace, une assurance maternité plus généreuse, etc. Quant aux effets, ils ne se feraient pas sentir avant vingt ans. Dans l'immédiat, il faudrait accepter l'immigration, notamment pour les tâches qui exigent relativement peu de qualifications.»

Un 2^e pilier fragile

Le deuxième pilier tremble également sur ses bases. L'argent économisé durant une vie de travail perd régulièrement de sa valeur. Les cotisants ont l'impression d'être floués.

«On dit que c'est de l'argent qu'on a gagné et qu'on y a droit à la retraite. Mais, selon les théories des économistes, on ne peut partager qu'une partie du capital, en fonction des résultats boursiers annuels.»

N'empêche que le futur retraité aura de la peine à comprendre que ses rentes du 2^e pilier ne correspondent pas à ce qui lui avait été promis tout au long de sa vie active. «Il y aura un problème lié au processus de décapitalisation. Aujourd'hui, on est dans une phase d'accumulation. La fortune totale du 2^e pilier augmente encore. Ensuite il y aura un plateau, puis elle va diminuer. Le point central sera la décapitalisation. Cela veut dire que pour réaliser des liquidités, il faudra vendre des actifs financiers. Or, s'il n'y a pas assez d'acheteurs, les cours vont baisser. C'est là le défaut essentiel du 2^e pilier.»

En conclusion, les retraités de demain doivent s'attendre à faire des sacrifices financiers. «En tout cas à toucher des retraites inférieures à celles qu'ils auraient pu toucher si les tendances de ces dernières décennies continuaient. Les retraités d'aujourd'hui ont vécu une période très faste. Ce qui ne veut pas dire que demain la vie sera moins belle pour autant...»

Jean-Robert Probst

Prévoyance surobligatoire Qui est concerné?

La décision de la Winterthur Assurances d'augmenter les cotisations et d'abaisser le taux de conversion des rentes de la prévoyance surobligatoire (de 7,2% à 5,4% pour les femmes et à 5,8% pour les hommes) a suscité une violente polémique.

Rappelons que la prévoyance surobligatoire fait partie du 2^e pilier. La loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) fixe un cadre minimal prévoyant pour le salarié un revenu moyen d'environ 60% de son dernier salaire en combinant AVS et rentes LPP. La couverture fixée par la loi est assurée pour un montant de 75 960 francs par année. Les salaires dépassant ce montant entrent dans la prévoyance surobligatoire. Le calcul des rentes prévues par la LPP ou dans le cadre de la prévoyance surobligatoire se fait de la même manière. Les cotisations de l'employé et de l'employeur

vont sur un compte dont le capital est crédité d'un intérêt au taux minimal de 3,25% depuis cette année (4% dans le passé). Quant au taux des rentes, il est actuellement de 7,2%. Ce qui signifie que pour un avoir vieillesse de 100 000 francs, la rente annuelle s'élève à 7200 francs. Avec la décision de la Winterthur, ce même avoir, l'année prochaine, donnerait droit à une rente annuelle de 5454 francs pour les femmes et de 5835 francs pour les hommes.

La décision de la Winterthur concernerait dès lors les salariés prenant leur retraite dès 2004, gagnant plus de 75 960 francs et bénéficiant d'une prévoyance surobligatoire, mais pour autant qu'ils soient assurés dans l'une des fondations collectives qui ont annoncé leur intention d'abaisser le taux de conversion. Les caisses autonomes ne sont pour l'instant pas touchées par ces mesures.

Des livres pour faciliter la retraite

De nombreux ouvrages sont sortis récemment de presse. Ils vous aideront à passer une retraite agréable.

Aspects économiques

Pour comprendre à quelle sauce les retraités seront mangés, nous vous recommandons le livre de Marian Stepczynski. L'auteur y explique notamment les raisons pour lesquelles il faudrait consentir des sacrifices financiers.

»» *Retraites, les Vrais Enjeux*, par Marian Stepczynski, Editions Slatkine.

Aspects sanitaires

Nous vivons plus longtemps et la vieillesse devient une partie importante de l'existence. Mais il s'agit de s'y préparer et de prévenir les petits bobos qui gâchent la retraite. Comment vieillir dans de bonnes conditions?

»» *Bien savoir vieillir*, par Philip Selby, Editions Georg.

Aspects généraux

Véritable manuel du temps libre publié à l'intention des seniors, ce guide évoque les relations intergénérationnelles, l'épargne, la solitude, la santé, le sport et les loisirs. Dommage que les références soient adaptées aux seniors français seulement!

»» *Le Guide de la Retraite et du Temps libre*, M.-T. Hermange et A. Evillard, Hachette.

Aspect humains

Il y a une vie après le travail. La retraite se prépare comme un grand événement. Il s'agit de s'organiser, afin de vivre pleinement l'âge d'or. Un guide plein de conseils pour faire de la retraite une fête au quotidien.

»» *Retraite, Mode d'Emploi*, Jean-Robert Probst, Editions Générations/Mon Village. (Voir l'offre du Club Générations, page 65.)